

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 007-210701579-20240617-DB_032_CM170624-DE



Séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024 - 18 h 00 – convocation du 11 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-032

CRÉATION DE 2 EMPLOIS PERMANENTS OUVERTS AUX FONCTIONNAIRES

Vu le code général de la fonction publique,
Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique,

Considérant qu'un agent peut être nommé à un grade supérieur grâce à l'ancienneté,

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- la création à compter du 01 juillet 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la catégorie hiérarchique C à temps non complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant école maternelle.

Considérant qu'un agent communal contractuel peut être titularisé,

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- la création à compter du 01 juillet 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique de la catégorie C à temps complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent des services techniques

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Ardèche pour information ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Absent(s) : M. ROUX

Secrétaire de Séance : M. F. MENARD

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	/
Abstentions :	/

Le Maire,

Eric CUER



Le secrétaire de séance,